



## La Chronique de CORBY

L'année 2003 touche à sa fin. Une année bien remplie pour la municipalité qui vous communique, ci-après, les dossiers importants qui l'ont occupée tout au long de cet exercice.

### *Dicastère de l'administration générale et des finances par M. Bernard Flaction, Syndic.*

Dossiers considérés terminés ou en passe de l'être en 2003; notre règlement de police, la régionalisation de la Poste, la réfection du chemin du Moulin, l'aperçu de l'état d'équipement, la bascule du point d'impôt, Effor 2 (subventions forestières), Lothar, participation au projet de la Tannerie (maison de la Région) de l'ADNV (Association pour le Développement du Nord Vaudois).

Dossiers en cours d'élaboration; le PGEE (plan général d'évacuation des eaux), écoles (participation à l'Etablissement primaire d'Yvonand), le règlement communal des chemins, Effor 2 bis ou Effor 3 (forêts), la Charte régionale (évaluation des équipements sportifs régionaux).

Dossiers ouverts; la modification du plan des zones, l'épuration des bâtiments du site du Moulin, Police 2000, les ACAS (Régionalisation des agences communales d'assurances sociales), l'incinération des boues d'épuration.

Certains de ces dossiers sont développés plus loin dans leur dicastère respectif.

**Finances** : L'année 2003 va se terminer sans trop de problèmes pour notre commune. Pas de gros imprévus comme par le passé. Par contre, que va nous réserver l'avenir. Nous pouvons être satisfaits de la bascule du point d'impôt (disparité financière entre les communes fortement diminuée), mais la situation sera plus tendue en 2004. En effet, la modification de la classification financière de notre commune, nous passerons de la classe 11 à la classe 10, aura comme conséquence directe l'augmentation de notre participation à la facture sociale et au déficit des transports publics.

Les paramètres utilisés pour le calcul de cette classification ne sont pas adaptés à la réalité. Si le rendement des impôts, le nombre d'habitants et le nombre d'élèves sont pris en considération pour ce mode de répartition, n'est pas pris en compte l'endettement des communes, grave lacune. La municipalité a réagi auprès du canton et de l'Union des Communes Vaudoises. Pire encore, je dirais même regrettable, le canton ose proposer pour l'année 2005 la répartition financière de Police 2000, pour Cronay environ 60'000.--, proposition complètement erronée, disparate et malhonnête. Pendant ce laps de temps, nous devrions encore supporter la régionalisation des ACAS qui va coûter plus cher qu'actuellement.

En conclusion, la mode actuelle; du changement et encore du changement. J'ai la nette impression que notre canton fait fausse route. Ce n'est forcément pas en remettant tout en question que l'on va sauver une situation, que je considère comme quasiment insurmontable. Je propose à nos élus cantonaux de prendre des décisions drastiques, dans le bon sens du terme, pour l'assainissement des finances cantonales et d'arrêter de nous balancer des inepties de ce type, ce n'est pas aux communes d'assumer la mauvaise gestion du canton.

**Dicastère des travaux - routes, canalisations, parc, cimetière et éclairage public et informatique par M. Christian Gasser, municipal**

Enfin une année qui nous a épargné des mauvaises surprises (chemin qui s'effondre, canalisations qui lâchent et j'en passe ...).

Dès lors peu de points sont à aborder et nous pouvons vous signaler que :

- quelques panneaux indicateurs ont fleuri sur des réverbères, panneaux indiquant la grande salle et le stand de tir,
- qu'une place d'évitement a été aménagée près du Moulin du Pont pour améliorer la sécurité lorsqu'un poids lourd quitte ou désire se rendre au Moulin et que les finitions se feront lorsque l'Etat réalisera la réfection de la route cantonale, tronçon pont de la Menthue - Donneloye,
- concernant le terrain de foot, la municipalité a pris contact avec le FC Donneloye pour lui proposer de l'utiliser comme terrain d'entraînement. Le dossier est en cours,
- la maison ARNOLD SA s'occupe désormais de l'entretien de l'éclairage public,
- et que la liaison Internet communale pour le transfert des résultats des votations et élections (Votelec) est opérationnelle.

**Dicastère des bâtiments, police des constructions, écoles, défense civile et assurances sociales par M. Didier Flaction, Municipal**

**Assurances sociales** : Concernant le regroupement des agences communales d'assurances sociales ACAS, les régions ont un délai au 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour regrouper les agences, afin de les intégrer dans la région de l'action sociale en 2007.

Il est prévu que des antennes soient ouvertes pour un bassin de population minimum de 5'000 habitants, ce qui correspond à un préposé professionnel à 75 %. Notre région mettra en place 4 antennes à disposition de la population qui sont prévues à Yverdon-les-Bains, Yvonand, Grandson et Sainte-Croix.

Sur le plan financier, un budget de fonctionnement est établi et, selon les estimations, un coût de fr. 16.-- par habitant sera facturé aux communes.

**Ecoles.** Suite aux différents qui nous opposaient avec le Conseil exécutif de l'établissement d'Yvonand en ce qui concerne l'aspect financier, la municipalité avait décidé, avec la municipalité de Pomy, d'entamer une démarche pour un éventuel rattachement de notre groupement sur Yverdon. Une séance fut organisée entre toutes les parties concernées en présence d'un représentant de la Direction générale de l'enseignement obligatoire. De cette séance, il en ressort que notre groupement continuera sa collaboration avec Yvonand comme prévu. Si tout se passe bien, une convention sera signée au début de l'année prochaine. Le Département souhaite, qu'à moyen terme, des associations intercommunales soient créées afin d'éviter toutes disparités financières entre les divers établissements.

**Bâtiments :** La mise à l'enquête étant terminée, le local des pompiers sera démoli et remplacé par un garage préfabriqué avec un couvert attenant faisant office d'abri de bus postal.

Le projet de réfection de la grande salle a bien avancé et la commission chargée de l'étude du projet a évalué les besoins nécessaires à notre commune. Deux variantes sont à l'étude pour avoir une bonne comparaison des volumes, des surfaces et des coûts.

### **Dicastère des forêts par M. Pierre-André Tanner, Municipal**

Après la remise en état à la suite de l'ouragan Lothar, les coupes et les exploitations ont repris un rythme normal. Une chênaie sera créée sur la moitié de la surface reboisée de la forêt du Signal.

En raison de la sécheresse de l'été 2003, les plantations sont à suivre de près et devront éventuellement être complétées.

Les derniers travaux d'Effor 2 sont terminés et les objectifs sont atteints. Par contre les résultats financiers sont quelque peu dans le rouge.

450 m<sup>3</sup> et 285 stères ont été exploités au Signal, aux Novalluz, au fond du Paudex et à la Rupe et il y a 190 m<sup>3</sup> et 100 stères de bois bostrychés à divers endroits.

6'050 plants ont été mis en place sur une surface de 3,90 hectares. Les soins culturaux, fauchage, dégagement de jeunes peuplements, sont effectués sur 7 hectares.

Lors du martelage du 23 août 2003, nous avons marqué 550 m<sup>3</sup> de bois au fond du Paudex, 280 m<sup>3</sup> aux Novalluz et à la Baumaz et 250 m<sup>3</sup> au Signal, derrière le réservoir.

Un projet de gestion en commun des forêts communales du triage de Molondin est à l'étude. Le comité du triage a reçu à l'unanimité un mandat pour poursuivre ce projet.

La loi fédérale sur les forêts de 1993 interdit la circulation en forêt, sauf trafic en relation avec le bien-fonds. Les communes doivent donc installer la signalisation nécessaire. Tous les frais sont à la charge du Triage.

**Dicastère des eaux, de l'épuration, de la déchetterie et de l'environnement.**

**Eaux :** Le système de relevé des compteurs d'eau par courrier, utilisé pour la première fois cette année, sera reconduit. Il fonctionne à merveille grâce à votre collaboration. Cette manière de procéder représente une économie de temps pour le responsable, d'où une économie d'argent pour la commune.

Les communes rattachées au réseau d'eau de la Menthue appliquent dès cette année l'autocontrôle de la qualité des eaux AQ (assurance de qualité) dont elles sont directement responsables. Cela implique de nouvelles prises d'échantillons effectuées par le surveillant de l'association, M. Jaquier.

Le "tous ménages" envoyé cet été en pleine période de sécheresse à toutes les communes du réseau et incitant aux économies d'eau a connu un succès immédiat avec, du jour au lendemain, une diminution de la consommation de 25 % rendant superflu le pompage au lac.

**PGEE** (plan d'évacuation des eaux usées) : L'élaboration de notre plan d'évacuation des eaux usées va débiter au début 2004. Le but de cette étude est de gérer et planifier à moyen et long terme l'ensemble de la gestion des eaux et de reporter les canalisations et collecteurs sur un support informatique.

**Station d'épuration :** Les analyses des eaux et des boues de notre station d'épuration sont conformes aux normes en vigueur. Nous avons même eu en 2003 une augmentation de la matière sèche des boues, d'où résulte une diminution des transports et de bonnes perspectives pour le séchage qui va devenir obligatoire dans un proche avenir.

**Déchetterie :** L'introduction en 2002 de la rétrocession de la taxe anticipée de 2 à 6 centimes par bouteille sur le verre trié par couleur a permis à notre commune d'encaisser un montant de fr. 1'840.-- pour 18 tonnes de verre. Il vaut donc la peine de trier cette matière.

Le triage

du papier et du carton, pour lequel vous êtes très assidus, est aussi très intéressant. Le papier trié nous est facturé à fr. 50.-- la tonne, tandis que le carton est facturé à fr. 165.-- la tonne. D'autres informations vous sont communiquées plus loin.

\* \* \* \* \*

## Déchetterie

Grâce au tri, la collecte des déchets dans notre commune donne des résultats tout à fait remarquables.

Nous pouvons vous communiquer ci-dessous quelques résultats et comparaison des quantités par habitant et par filière pour 2001 et 2002 pour notre commune par rapport au Périmètre du Nord Vaudois (PNV)

	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>PNV 2002</b>
Urbains incinérables	95.5 kilos/hab.	92.6 kilos/hab.	154.6 kilos/hab.
Encombrants	12.4 kilos/hab.	12.6 kilos/hab.	34.4 kilos/hab.
Papier-carton	61.9 kilos/hab.	60,9 kilos/hab.	55.8 kilos/hab.
Verre	57.5 kilos/hab.	55.9 kilos/hab.	46.7 kiloshab.

Nous profitons de cette page pour effectuer un petit rappel concernant les déchets spéciaux ménagers.

En suisse, on appelle **déchets spéciaux ménagers**, ceux dont les caractéristiques physiques, chimiques ou biologiques peuvent porter préjudice à l'environnement, et qui requièrent donc la mise en place de filières de collecte, transports et traitements spécifiques.

Les **déchets spéciaux ménagers** sont détenus par des particuliers ou ménages et proviennent de produits acquis dans le commerce de détail. Chaque ménage est concerné.

### Catégorie de déchets spéciaux ménagers :

1. Médicament et produits désinfectants
2. Thermomètres au mercure
3. Huiles et graisses alimentaires
4. Huiles de moteur
5. Piles et accumulateurs
6. Batteries de voiture
7. Révélateurs, fixateurs, bains photo
8. Lampes et tubes fluorescents, lampes halogènes
9. Déchets de peintures, vernis, colles
10. Bombes aérosols ayant contenu des colles, peintures, lubrifiants ou gaz
11. Produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides)
12. Produits de traitement du bois et décapants
13. Produits chimiques divers pour détartrer, nettoyer, déboucher, détacher diluer...

Merci à chacun de séparer et trier ces déchets et de les amener à la déchetterie.

## **Arrêté d'imposition pour l'année 2004**

La nouvelle répartition des tâches et des charges entre le Canton et les communes entre pleinement en force le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

L'année 2004 est celle de la grande bascule. Les impôts cantonaux vont progresser et les impôts communaux diminuer. C'est la face visible, pour le contribuable, du vaste chantier ETACOM ouvert en 1996. Il s'agissait de confier les activités publiques au niveau le mieux à même de les effectuer. L'Etat a repris un certain nombre de tâches et en a confié d'autres aux communes. Voici quelques-uns des transferts les plus importants.

**Enseignement.** Le Canton reprend le traitement des enseignants, des infirmières et des psychologues scolaires et des orienteurs professionnels. Les communes prennent en charge les transports et les constructions scolaires.

**Santé.** Le Canton reprend les centres officiels d'ambulances (SMUR).

### **La bascule d'impôt en bref**

Le transfert des tâches implique, dans la règle, le transfert de leur financement. Le Canton a repris des morceaux fort coûteux. La seule prise en charge des salaires dans le système scolaire représente quelque 370 millions de francs. La facture incombant aux communes pour les transports scolaires est de 13 millions.

Tous comptes faits, la charge supplémentaire pour le Canton s'élève à 432 millions de francs, soit environ 690 francs par habitant. Pour payer cette facture, il faut augmenter l'impôt cantonal de 22,5 points. Ce sera chose faite en 2004. L'allègement pour les communes est de 690 francs par habitant. Il entraîne, logiquement, une baisse de leurs impôts. Cette baisse est variable d'une commune à l'autre en fonction des rentrées fiscales.

### **Ce qui change**

**Pour le canton** : la bascule voit le Canton augmenter son taux d'imposition de 22.5 points pour faire face à ses charges nouvelles. Le taux cantonal passe ainsi que 129 % de l'impôt cantonal de base à 151.5 %.

**Pour les communes** : en moyenne, le taux d'imposition des communes baissera autant qu'augmentera le taux cantonal, soit 22.5 points. Individuellement, les modifications du taux de chaque commune seront variables. Chaque commune diminue son taux d'imposition d'autant de points que nécessaire pour compenser la diminution de charges de l'ordre de fr. 691.38 par habitant.

**Pour les contribuables** : la situation des contribuables en terme de charge fiscale d'ensemble, c'est à dire les impôts cantonaux plus les impôts communaux, est plus nuancée : tous les contribuables verront leur taux d'imposition cantonal augmenter de 22.5 points, alors qu'ils verront leur impôt communal baisser dans une proportion variable (ordre de grandeur : entre 10 et 40 points) selon la commune d'imposition. Certains connaîtront donc une baisse de

l'impôt communal plus importante que l'augmentation cantonale alors que d'autres seront dans la situation inverse.

Pour notre commune, le taux d'imposition pour l'année 2004 a été fixé à 85 points.

Pour nos contribuables, il en résultera une diminution de la charge fiscale de 2.5 points. Soit une baisse de 1 %, calculée comme suit.

Avant la bascule :	Taux cantonal	129
	Taux communal 2003	110
	Total canton + commune	239
Après la bascule	Taux cantonal	151.5 (129 + 22.5)
	Taux communal	85.0
	Taux total 2004	236.5, soit diminution de 2.5 points



## **Votations**

Un petit rappel des principales erreurs à éviter pour que votre vote soit conforme.

1. N'oubliez pas d'ajouter sur la carte de vote :
  - ✓ **Votre date de naissance complète (jour, mois, année)**. N'inscrivez pas la date du jour
  - ✓ **Votre signature**
2. L'enveloppe de vote jaune ne doit contenir que les bulletins de vote et en aucun cas la carte de vote.

### **Délai pour le dépôt des votes**

Nous rappelons que le délai de dépôt des votes pour les élections et votations a été légèrement modifié et qu'il est fixé désormais le **dimanche matin à 11 heures**, que ce soit pour le dépôt des enveloppes dans la boîte aux lettres du greffe municipal ou au bureau de vote.

### **Droit de vote des étrangers**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les étrangers qui répondent aux conditions posées par la loi, soit, domicile politique dans la commune, domicile dans le canton de Vaud depuis 3 ans au moins et résidence en Suisse depuis 10 ans au moins, pourront exercer leurs droits politiques au niveau communal.

Ces droits ont pour objet la participation aux élections et aux votations sur le plan communal, le droit de siéger au Conseil général et le droit d'éligibilité.

Pour notre commune, ce sont 22 personnes qui seront portées au rôle des électeurs. Ces personnes seront toutes informées par courrier au début 2004.



**Composition du Bureau du Conseil général et des responsables pour  
l'année 2004.**

**Président du Conseil général**

**BLUMENSTEIN Florian**

**Vice-Président du Conseil général**

**TANNER Fabrice**

**Secrétaire du Conseil général**

**BOVET Ariane**

**Huissier**

**DURUZ Blaise**

**Scrutateurs**

**MIEVILLE Roland – DURUZ Jean-Albert**

**Scrutateurs suppléants**

**GONDOUX Daniel - MAGNIN François**

**Commission de gestion**

**MAGNENAT Alfred – MARQUART Isabelle – MIEVILLE Roland - VIQUERAT  
Sébastien - VIQUERAT Pascal**

**Délégués Association d'aménée d'eau "La Menthue"**

**VASSAUX Giancarlo – CHAILLET Jacques – VIQUERAT Raymond**

## **Page des sociétés locales**

## **Calendrier des manifestations - 2004**

### **Janvier 2004**

Jeudi 1<sup>er</sup> janvier                      Souper villageois  
Dimanche 18 janvier                Loto

### **Mars 2004**

Vendredi 26 mars et  
Samedi 27 mars                      Tir du Montélaz  
Samedi 27 mars                      Soirée annuelle du Chœur d'hommes Cronay-Donneloye

### **Avril 2004**

Jeudi 8 avril                            Bal de jeunesse  
Samedi 10 avril                        Course aux œufs et salade aux œufs à la grande salle  
Samedi 17 avril                        Tirs militaires de 9 h.00 à 11 h.30

### **Mai 2004**

Dimanche 2 mai                      Giron de la Menthue à Chavannes-le-Chêne  
Du 21 au 23 mai                      Tour de Jeunesse

### **Juin 2004**

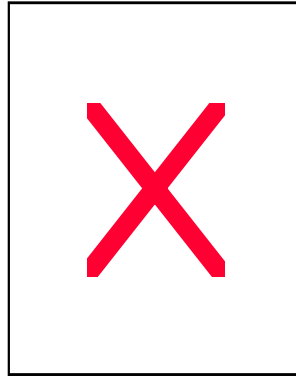
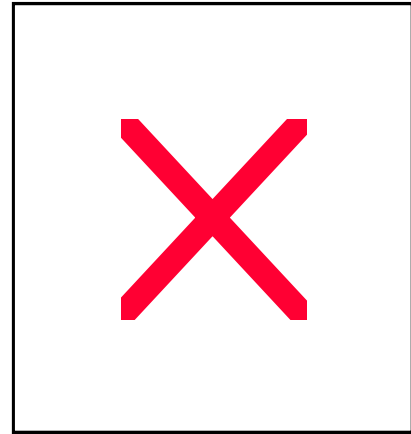
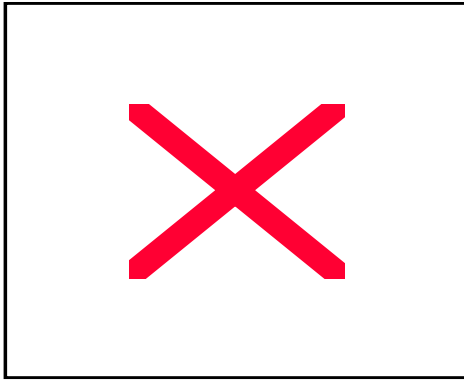
Samedi 5 juin  
Dimanche 6 juin                      Tirs en campagne

### **Août 2004**

Dimanche 22 août                    Brunch paroissial à Pomy

### **Novembre 2004**

Dimanche 7 novembre              Vente paroissiale à Suchy



**A toutes et à tous nous souhaitons de passer d'agréables fêtes de fin d'année et vous adressons nos meilleurs vœux pour 2004.**

